



Communauté de Communes Adour Madiran
Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE LARREULE

N° dossier : 5235 Nom du locataire : M ESCLARMONDE Prénom : Dominique Adresse de l'immeuble : 4 RTE DE MAUBOURGUET Commune : LARREULE Section et n° parcelle(s) : C 0343 Date de réalisation de l'assainissement : 2003	Propriétaire de l'immeuble: Nom du propriétaire : M. ESCLARMONDE Prénom : Dominique Adresse : 4 RTE DE MAUBOURGUET 65700 LARREULE
--	--

Visite le : 17/08/2021 à 14:30

Présent : M ESCLARMONDE DOMINIQUE

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT:			
Superficie de la parcelle :	2500 m ²	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Non Pour conso. humaine ? :	Sur terrain voisin : Non Pour conso. humaine ? :	
Observations :			

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
Principale	1	8	5	Nb wc : 2 Nb SdB : 2 Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES:
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
Destination des eaux pluviales : Surface du terrain

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m ³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Toutes Eaux : Oui	Oui	4	Toutes eaux	Primaire : Non Secondaire : Oui (au sol)	Non	Moins de 5 ans	Non précisé
Bac à graisse : Oui	Oui	0,5	Eaux ménagères	/	/	Tous les ans	/
Observations sur le traitement :			Bac à graisse en mauvais état, à remplacer				

FILIERE DE TRAITEMENT :				EH : EQUIVALENT HABITANT R. : REGARD		
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage
Tranchées faible profondeur	Oui	3 x 16 mL	Toutes eaux	<ul style="list-style-type: none"> •À 5 m de l'habitation : Oui •À 3 m de la limite de parcelle : Oui •À 3 m des arbres : Oui •À 35 m d'un captage d'eau potable : Oui •Recouvrement étanche : Non •Circulation ou stationnement de véhicule : Oui 	Oui (en eau)	Non
Observations sur le traitement :				Mauvais fonctionnement		

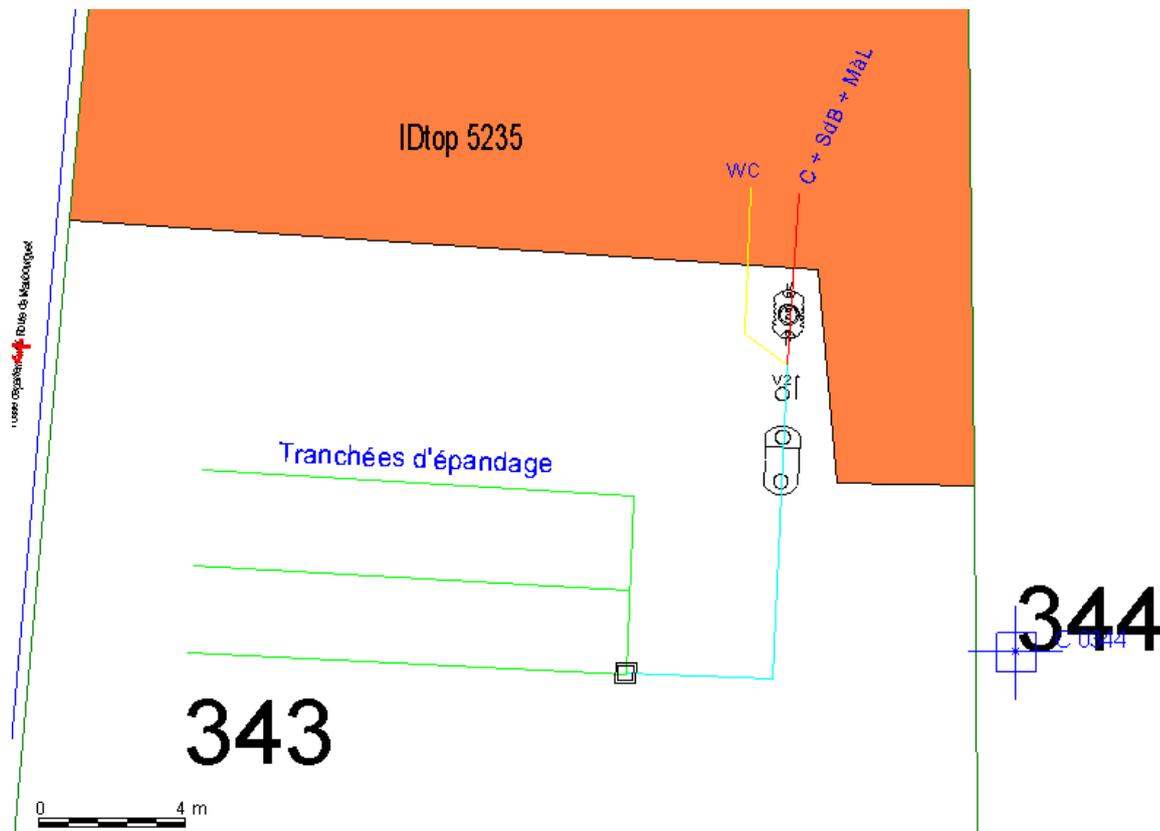
REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Non		
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Toutes eaux
		Nature du rejet prétraité	Toutes eaux
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Exutoire :	Sous-sol		
Observations			

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025835036/2020-12-03/			
INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input checked="" type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée			
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs			

Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.

COMMENTAIRES:
<p>Mettre en place un système de prétraitement et de traitement en accord avec la réglementation en vigueur (DTU 64.1, arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012, loi sur l'eau 2006,...).</p> <p>Lors de la visite, il a été constaté un engorgement du système d'épandage : regards de répartition en eau. Cela peut être dû à la proximité de la nappe. Bien qu'aucune gêne n'ait été évoquée par l'occupant, le système en place ne remplit pas son rôle correctement. En effet en cas de nappe haute, les effluents prétraités sont rejetés directement dans la nappe, occasionnant une pollution de celle-ci. Il serait nécessaire d'adapter le dispositif avec la nature du sol et ses contraintes.</p> <p>De plus, le système se trouve sur une aire de circulation de véhicule. Le passage répété de véhicules est susceptible d'endommager les drains.</p> <p>Aussi, le dessus du bac à graisses étant entièrement effondré, cela représente un risque de chute important. Il faudra remplacer le bac à graisse ou connecter les eaux ménagères directement à la Fosse toutes eaux.</p> <p>Enfin, les regards de la fosse toutes eaux sont attaqués (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H₂S) issu de la décomposition des boues. Ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères sont mélangées dans le même dispositif. Cela prouve que la ventilation de la fosse n'est pas efficace, elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz. Il faut remonter le tuyau de la ventilation secondaire au-dessus du toit, équipée d'un extracteur éolien.</p> <p>Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.</p> <p><i>Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans</i></p>

SCHEMA DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/172):



Légende :

-  Fosse Toutes Eaux
-  Fosse septique
-  Préfiltre
-  Bac à Graisses
-  Regard de visite/contrôle
-  Ventilation Primaire et Secondaire

- SdB = Salle de Bain
- C = Cuisine
- M à L = Machine à Laver
- Em = Eaux Ménagères
- Ev = Eaux Vannes
- CEP = Captage Eau Potable
- PR = Pompe de relevage
- EP = Eaux pluviales

Fait à Vic-Bigorre, le 19/08/2021
La technicienne, Estelle ADISSON



Le Président, Frédéric RE

